

D

Flotte des Dragon de Méditerranée

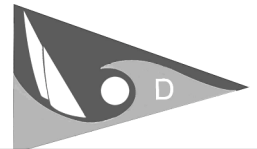


Designed 1929 – AFSID.MED : 60 Yachts recensés

E-mail : gailles@free.fr

Site web : <http://gailles.free.fr>

Capitaine de flotte : Jean – Pierre GAILES / Adjoint : Philippe LEBLIC
Villa FLORIVIA, 18 rue des Vosges 06400 Cannes
Tél : 04.93.39.77.48
Fax : 04.93.39.67.07
Gsm : 06.08.01.26.34



Chers Amis,

Vous êtes cordialement invités par le YACHT CLUB DE CANNES à participer les 3 & 4 septembre 2005, à la compétition dénommée WARM UP ROYAL REGATTA, réservée à la Classe des DRAGON, en règle avec leur association nationale. Chaque bateau devra être équipé des matériels de sécurité exigés pour une navigation côtière.

Par mesure de sécurité supplémentaire, et en dérogation à toutes les règles à ce sujet, chaque bateau pourra posséder à son bord s'il le désire, un appareil GSM ainsi qu'une VHF. L'utilisation de ces matériels ne pourra se faire qu'en cas de nécessité absolue, et tout usage contraire sera sévèrement puni.

Cette régata se disputera en 6 courses, dont une discard sera effectuée à partir de 3 courses validées, et le premier avertissement de départ se fera le samedi 3 septembre 2005 à 13 heures en mer. L'horaire de mise à disposition du Comité de Course le lendemain est fixé à 11 h. à terre.

Le système de pénalité prévu est limité à un Tour, et le système de classement retenu est celui du système de points à minima.

La zone de course sera le Golfe de La Napoule (Rade Ouest), et/ou la Baie de Golfe-Juan (Rade Est), et le ou les parcours définis aux IC seront du type Banane.

La WARM UP ROYAL REGATTA, se disputera suivant les règles de l'ISAF (RCV 2005-2008), et les règles de l'IDA.

Les inscriptions seront reçues au Y.C.CANNES à partir du vendredi 2 septembre 2005, et il sera remis à chaque concurrent les Instructions de Course, contre un paiement des frais de dossier de 30 Euros.

En s'inscrivant et en participant à leurs propres risques à cette compétition, chaque concurrent renonce à toute demande de réparation en préjudice quelconque, auprès de l'autorité organisatrice qui n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après les courses.

J'espère que nous nous retrouverons nombreux à cette occasion, et entre-temps je vous souhaite à toutes et à tous un excellent mois d'Août, avec pour prochain rendez-vous la Régata de l'Amitié « La LERINADE » le 14 Août 2005.

Amicalement

Jean-Pierre